

Pacte Dutreil sociétés

Synthèse

Henry Royal

Présentation du pacte Dutreil. Synthèse

Synthèse Dutreil

BOI-ENR-DMTG-10-20-40. Sociétés ([CGI 787 B](#)). Entreprises individuelles ([787 C](#))

Droits de mutation : **abattement de l'assiette fiscale de 75 %**
Les DMTG sont calculés sur 25 % de la valeur de l'entreprise.

Donations et successions.

En pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit.



2

Transmission entreprise **opérationnelle** et **holding animatrice**
Avantage applicable avec 2 niveaux d'interposition.

1

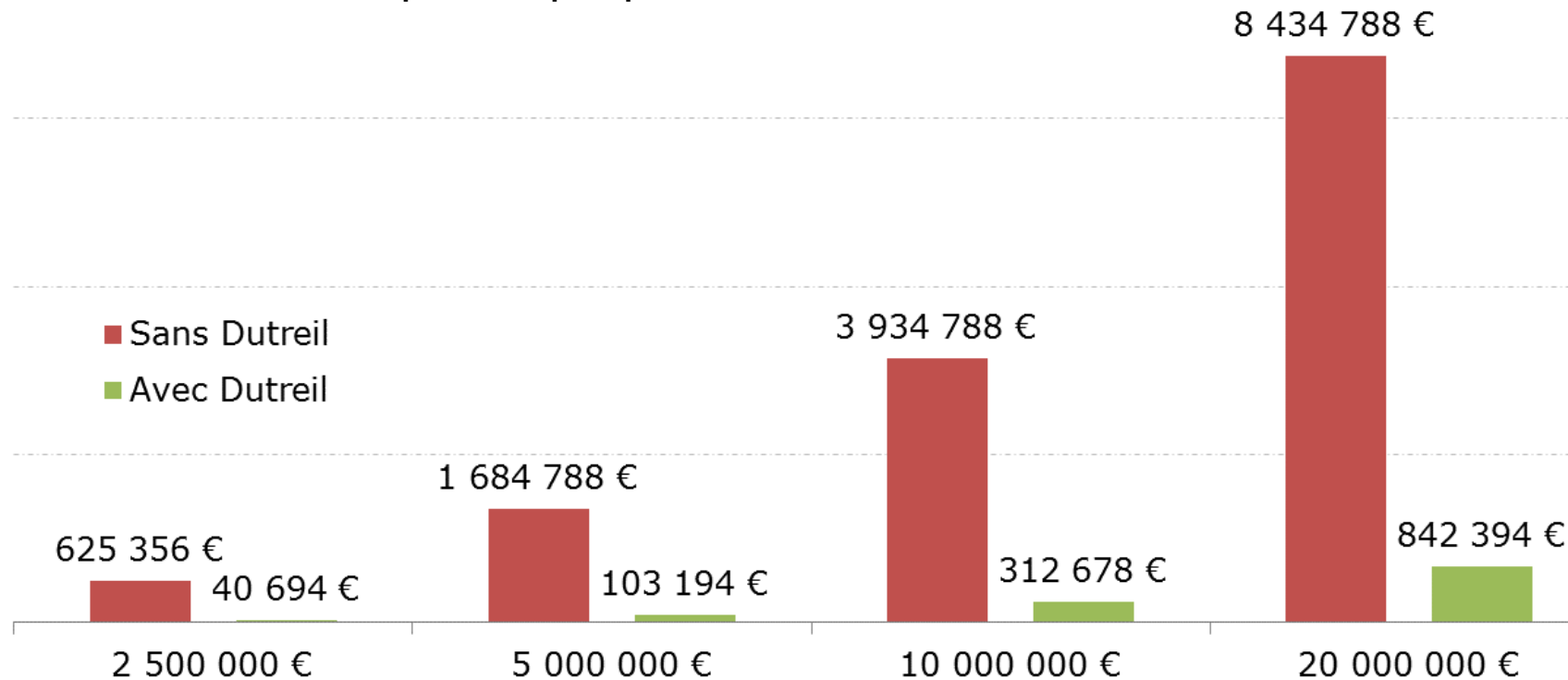
0

En contrepartie : conserver les titres 8 ans :

- ECC engagement collectif (ou unilatéral) de conservation : 2 ans
- EIC engagement individuel de conservation : 6 ans

Présentation du pacte Dutreil. Synthèse

Exemples. Comparaison Sans Dutreil et Avec Dutreil
Montant des DMTG selon la valeur de l'entreprise.
1 donateur moins de 70 ans, 2 enfants donataires.
Donation de la pleine propriété



Présentation du pacte Dutreil. Synthèse

1° ► **Dutreil Société** (CGI, 787 B). **Engagements de conservation**

Eng. collectif ≥ 2 ans ← Donation →		Engagement individuel ≥ 6 ans						Libre cession
1	2	3	4	5	6	7	8	
Fonction de direction 2 ans ECC + 3 ans à compter de la transmission								

ou **Engagement collectif réputé acquis**

Conditions de l'ECC remplies 2 ans 17% DF et 34% DV Fonction de direction	Engagement individuel ≥ 6 ans						Libre cession
	1	2	3	4	5	6	
	Fonction de direction 3 ans par un bénéficiaire						

ECC. Conditions générales

Pacte Dutreil : distinguer 5 périodes pour les conditions

- 1- avant la signature de l'engagement collectif de conservation ;
- 2- entre la signature de l'engagement collectif et la transmission ;
- 3- entre la transmission et la fin de l'engagement collectif ;
- 4- pendant l'engagement individuel ;
- 5- après : **avantage définitivement acquis**, pas de condition.

Abattement 75 %



Signature	Transmission	Fin ECC	Fin EIC	
1	2	3	4	5
	Eng collectif ECC – 2 ans		Eng individuel EIC – 6 ans	
	Conditions générales ECC		Conditions EIC	
	Cond. particulières	Cond. particulières		

Présentation du pacte Dutreil. Synthèse

❖ **Engagement collectif de conservation (ECC)**

ou engagement unilatéral de conservation

- **Au moins 1 associé** (personne physique ou morale).
- Durée minimale : **2 ans**, sauf engagement réputé acquis.
- Participation directe ou indirecte des signataires :
Société cotée : **10 %** des droits financiers **et 20 %** des droits de vote,
Non cotée : **17 %** des droits financiers **et 34 %** de vote.
- Fonction de direction. L'un des signataires de l'ECC ou EIC, doit exercer
société à l'IR : son activité principale CGI art. 975, II
société à l'IS : une fonction de direction CGI art. 975, III 1.
pendant **la durée de l'engagement collectif (≥ 2 ans)** et
pendant les **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession)
Si donation dès ECC : 3 ans.

Présentation du pacte Dutreil. Synthèse

❖ Engagement individuel de conservation (EIC)

- ◆ Pas de seuil de détention exigé.

Obligation individuelle, indépendamment des autres associés.
Engagement pris dans l'acte de donation ou la déclaration de succession.

- ◆ Société à l'IS : fonction de direction. IR : activité principale.
Fonction de direction : par un signataire de l'ECC ou de l'EIC (de l'EIC si l'engagement est réputé acquis, pas de l'ECC).
Rappel durée de la fonction : pendant la durée de l'ECC (\geq **2 ans**), plus **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession).

- ◆ Opérations autorisées :

Donation aux descendants. Certaines opérations en capital. Apport à une holding, avec conditions.

Je vous remercie pour votre intérêt

Henry Royal, Royal Formation

henry.royal@orange.fr - Tél : 06 12 59 00 16



Formations

www.royalformation.com

Ingénierie du chef d'entreprise

www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com

Holding-patrimoniale

www.holding-patrimoniale.com

Pacte Dutreil

www.pactes-dutreil.com